



## CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 A 19H.30, SALLE COMMUNALE DE VILLARS-LE-GRAND

---

#### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
  - a. Présentation de la capacité financière future de Vully-les-Lacs, présentée par M. François Haenni
  - b. Modification des taxes de la déchetterie
  - c. Tour de table.
6. Adoption de l'arrêté d'imposition 2024, préavis municipal N° 2023/07
7. Adoption du règlement du port des Garinettes, préavis municipal N° 2023/08
8. Réponse à la motion « Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions » du 7 mars 2023
9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
11. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.30, **M. Julien Schwab**, président, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires, et il rappelle que la séance est enregistrée. Il salue la Municipalité in corpore et également la presse en présence de Mme Martine Machy et M. Jean-Michel Zuccoli pour le Journal La Broye.

#### 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Claire Bovet, Catherine Lüscher, Joëlle Roch et Elodie Schulé et de MM. Léo Amiet, Jérémie Christinat, David Loup, Dylan Loup et Loïc Loup.

Présents : 41. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux Conseillers/ères en respectant les délais statutaires. Il n'y a aucune remarque de formulée. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

**Le Président** rappelle que le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il informe qu'aucune remarque ne lui est parvenue, et il demande s'il y a une remarque particulière à formuler ce soir. Ce n'est pas le cas. Le Président demande aux Conseillers/ères qui sont d'accord avec ce procès-verbal de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.** Le Président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

## 4. Communications du bureau

**Huissier : Le Président** nous informe que le poste est toujours vacant. Le bureau propose de reconduire M. Quercia comme huissier pour cette séance. Il met en discussion cette proposition. Il demande aux Conseillers/ères qui sont d'accord d'approuver en levant la main. La proposition est acceptée par applaudissements.

Cet été, quelques personnes, qui s'étaient manifestées, ont été contactées, mais sans résultat. Entre-temps, une séance a eu lieu avec la Municipalité afin d'examiner les possibilités pour résoudre cette situation. Mais la semaine passée le Président a reçu une candidature d'un citoyen de la commune. M. le Président le rencontrera tout prochainement en espérant qu'il accepte et qu'il puisse être nommé et assermenté lors de la prochaine séance du Conseil du 12 décembre.

**Elections fédérales : Le Président** informe qu'une quinzaine de membres ont été contactés pour faire partie de l'équipe pour le dépouillement. Il demande à ceux qui n'ont pas répondu de venir confirmer leur présence en fin de séance et remercie d'ores et déjà ceux qui ont répondu favorablement. Cependant, le bureau recherche encore 5 personnes pour faire ce dépouillement, et prie les personnes qui seraient intéressées de s'annoncer également en fin de séance.

Pour ce dépouillement, il y aura une nouveauté uniquement pour les élections du Conseil des Etats, à savoir un nouveau système électronique de comptage des voix (SuisseVote), système qui nous servira dorénavant pour toutes les prochaines votations. Il s'agit d'une machine qui scanne les bulletins de vote et « dépouille » elle-même les résultats via un logiciel. Les bulletins de vote pour ces élections fédérales vont être envoyés ces prochains jours, et les électeurs pourront constater que pour les élections du Conseil des Etats le bulletin est différent, à savoir, tous les candidats sont sur le même fascicule, et les citoyens devront cocher au maximum 2 candidats. Toutes les explications seront également fournies.

**Délai de remise des préavis municipaux** : jusqu'à ce jour il était convenu que les préavis de la Municipalité étaient remis au minimum 4 semaines avant la séance du Conseil. Mais depuis cette nouvelle législature et l'introduction des groupes politiques, ce délai est apparu trop court pour l'examen des dossiers avant les séances des partis. Dorénavant, après discussion avec la Municipalité, les préavis seront envoyés 5 semaines avant la séance du Conseil communal, afin de laisser 4 semaines aux Commissions pour l'examen des préavis. Le Président remercie la Municipalité d'avoir accepté cette modification de délai.

### **Dates des prochaines séances du Conseil communal :**

Les dates suivantes sont retenues pour les séances du Conseil communal, soit :

**12 décembre 2023 – 12 mars 2024 – 30 avril 2024 - 25 juin 2024 - 24 septembre 2024 et 10 décembre 2024.**

En fonction des sujets à traiter, il est possible de devoir en faire plus ou au contraire, d'en annuler.

## **5. Communications municipales**

### **a. Présentation de la capacité financière future de Vully-les-Lacs, présentée par M. François Haenni**

**M. François Haenni**, municipal : la Municipalité avait à cœur d'exposer une présentation, pour une fois non liée à une demande d'investissement ou au budget, mais sur la capacité financière de Vully-les-Lacs, à savoir, où se situe la commune financièrement, et est-ce que la commune a la capacité de « digérer » les nombreux investissements qui sont en discussion ou ont déjà été validés en cours de législature. Il va expliquer quelles sont les tendances des charges et produits, voir les différents indicateurs qui sont utilisés, et expliquer qu'ils ont essayé de prendre généralement des références plutôt cantonales que d'organismes externes, afin d'avoir le maximum d'indépendance par rapport à ce qui est articulé. Ils ont également réfléchi à mettre toutes les perspectives d'investissement qui devraient arriver dans les prochains mois, ceci afin de donner déjà une idée sur la capacité qu'a Vully-les-Lacs vis-à-vis de ces investissements.

Tendance globale des charges et produits : Un tableau est projeté. Ce qui est constaté, dans les grandes lignes, c'est que les produits et les charges suivent la ligne de croissance démographique de notre commune. M. Haenni explique la signification du tableau avec les différentes lignes de croissance.

Flux de trésorerie : La partie des finances (impôts) va générer des revenus pour la commune d'à peu près 9 millions. Dans les domaines et les bâtiments il y a aussi CHF 600'000.—qui sont générés.

Sur les 9 millions qu'on reçoit au niveau fiscal, la grande partie provient des personnes physiques, qui est un poste très important pour notre commune. Cela veut également dire que la commune n'est pas liée aux recettes de personnes morales, soit d'entreprises. Après, il y a

également les impôts fonciers, les droits de mutations et les impôts sur les capitaux qui vont aussi rapporter environ 2 millions.

Evolution : ce qui est important, c'est que dans les principales recettes, il y a une croissance régulière, qui peut cependant fluctuer d'une année à l'autre. Dans les bâtiments aussi il y a une constante au niveau de l'impôt foncier et droit de mutation. Il y a une proportion de contribuables, par rapport au nombre d'habitants de 83-84% environ, qui paient des impôts de façon régulière, ce qui est même élevé et qui peut nous paraître naturel, mais ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

Par rapport à notre taux d'imposition, qui est à 67%, sur ces 9 millions, on voit qu'un point d'impôt rapporte environ CHF 110'000.—pour la commune. On peut ainsi constater que chez nous le contribuable rapporte environ CHF. 33,00 par point d'impôt. Au niveau de la moyenne du district, il rapporte CHF. 23.00 par point d'impôt. On constate également que plus une commune est urbanisée, plus elle aura de locatifs, plus elle aura tendance à baisser ce niveau par rapport à chaque contribuable.

Marge d'autofinancement : Il s'agit de ce qui reste dans les comptes de la commune, pour rembourser de la dette, investir ou faire un bénéfice. Ces dernières années, il y a eu une évolution, et même avec des périodes de crise ou de plus d'investissements, la commune est restée dans une marge d'autofinancement, qui se situait aux alentours de 3 millions, et qui est descendue au plus bas à 1,5 millions. Au plus haut, en 2021, il y a eu énormément d'encaissement, notamment toutes les taxes uniques de raccordement pour les constructions, et il y a eu également dans les droits de mutation une année exceptionnelle. Mais il apparaît que nous avons une marge d'autofinancement assez stable, et même si on remonte jusqu'en 2011, année de la fusion des communes, cela est resté passablement stable autour des 3 millions. Il s'agit là d'un indicateur important, car il permet de rembourser de la dette et de prévoir les investissements.

Endettement net : on est monté relativement haut en 2016, car c'était l'année de DPK qu'il a fallu financer, et ensuite, de fil en aiguille, l'endettement a fondu pour arriver finalement à zéro, ce qui est assez exceptionnel pour une commune. Depuis 2022, on a recommencé à réinvestir, et on remonte dans les dettes.

Dans le rapport du canton, paru en avril 2023, mais portant sur 2021, on voit qu'on est resté assez stable. Dans ce rapport, ils ont mesuré pour chaque commune les risques, et aussi savoir s'ils sont bien positionnés ou pas. Pour notre commune, on est très très bons. On est une commune avec une bonne situation, avec un taux d'endettement faible. Le degré de couverture des charges est équilibré.

Tout cela pour dire que nous avons une excellente situation financière.

Le Conseil avait demandé de s'assurer que cela soit toujours le cas avec tous les investissements réalisés et à réaliser, comme le réservoir de Charmontel pour 9 millions, agrandissement de l'école pour 7 millions environ, les routes, les futures halles UAEPE et halle de sport, à savoir si on a cette capacité à continuer ces investissements. Le cabinet BDO a un service qui ne fait que ça, et ils l'ont mandaté pour faire cette étude. Dans la commune, on a environ 3.3 % de

croissance, mais il a été retenu une croissance de 2%, afin de ne pas tenir compte d'une croissance qui tout d'un coup ne va pas arriver. Ils ont tenu compte des 40 millions d'investissements prévus, comme cité auparavant. Toute ceci a été distribué sur les prochaines années, jusqu'en 2027, sans tenir compte d'une croissance de revenus, mais en tenant compte de croissance de charges d'environ 2%, concernant les salaires, les biens, les énergies.... Ils ont tenu compte de recettes comme le droit de mutation, impôts foncier, de succession, etc... plutôt vu au plus bas. Ils ont également tenu compte de l'endettement, car il faut bien sûr financer les investissements. Ils ont environ une marge d'autofinancement de 2 millions. Cette marge va évoluer jusqu'en 2027, on reste relativement stable à 2 millions, parce que finalement le seul impact sur ces chiffres, c'est la charge d'intérêts. Tout ce qui est amortissement n'a pas d'impact au niveau monétaire. Cela montre que nous restons relativement stables, ce qui est un bon point.

On peut voir que dans ces prochaines années, on va arriver à un peu plus d'1 million d'amortissement en plus. Sur la charge d'intérêts, qui va augmenter d'environ CHF. 500'000.00, elle aura un impact uniquement au niveau du cash-flow et la commune peut le supporter. Ils ont tenu compte de la nouvelle péréquation financière, qui pour notre commune aura un gain d'environ CHF 170'000.--. On fait partie des communes gagnantes à ce niveau.

L'endettement est de 12 millions aujourd'hui, et on va monter jusqu'à 27 millions

Effacement de la dette : il faut environ 12-13 ans d'autofinancement pour effacer les dettes. Les valeurs critiques sont 25-30 ans, parce que dans toutes les entités publiques ont dit toujours « ne mettez pas de la dette pour vos enfants », donc ce qu'on investit on est censé l'absorber sur une génération. Malgré tous ces investissements, on reste dans des indicateurs qui sont bons.

La conclusion du cabinet BDO fait remarquer que la commune de Vully-les-Lacs a les capacités de faire tous ces investissements, étant aussi entendu que pendant quelques années, il n'y a pas eu d'investissements importants, ce qui a fait qu'on a pu totalement effacer la dette. Aujourd'hui on va partir dans un cycle assez important d'investissements, mais qui ne va pas poser de problème. Ils ont tenu compte aussi d'un taux d'intérêts à 2,5%. On est aussi resté stable sur un taux d'imposition à 67 jusqu'en 2027, de ce fait il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts pour financer les investissements futurs pour le moment.

**M. le Président** remercie M. François Haenni et demande s'il y a des questions de compréhension.

**M. Antoine Savary** remercie M. Haenni pour cette présentation. Il n'est pas sûr d'avoir bien compris et c'est sa question : c'est un exercice qui a été fait sur 4 ans, et c'est par rapport aux projets actuellement envisagés. Il n'y a pas de réserve pour d'autres projets qui pourraient venir par la suite, mais dans l'avenir il va y avoir d'autres investissements, d'autres charges qui vont se présenter. Ici il s'agit bien d'une vision qui a été faite à moyen terme ? Sur quelques années ? Du coup, les autres investissements vont venir quand nous aurons de la dette existante importante.

**M. François Haenni**, municipal, répond que oui, c'est cela. Mais il faut bien être conscient qu'aujourd'hui la commune est en train de réaliser des investissements de patrimoine administratif. Logiquement ce n'est pas du patrimoine qui va apporter du rendement, sauf peut-être certaines locations. Cependant, il s'agit d'un réservoir, d'une école, de halles de sport, mais par contre les prochains investissements qui devront être réalisés auront une rentabilité. Ils ont voulu faire un exercice avec ce qui était connu, et en principe il ne devrait pas y avoir de lourds investissements d'ici la fin de la législature. Mais ce qu'on peut remarquer, c'est que finalement déjà à partir de 2026, on est en capacité de commencer à rembourser de la dette. Ils ne vont pas fixer la dette sur du trop long terme, et ils vont faire en sorte qu'ils puissent la diminuer. Il y aura encore une réserve pour investir dans de nouveaux projets. Ce qu'il faut retenir c'est que la commune est bien loin des indicateurs qui font découler une supervision de la commune par le canton, parce qu'on a toute la capacité nécessaire à rembourser de la dette. Il y aura encore de la capacité dans le futur. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les investissements qui vont être réalisés aujourd'hui, doivent être réalisés. On ne peut pas reporter, et ils auraient dû être réalisés à un certain moment. Après il y a passablement de patrimoine immobilier qui va demander aussi des investissements dans le futur, mais ils vont engendrer du rendement, ce qui n'est pas le cas avec les investissements actuels.

**M. Alexandre Bardet** : M. Haenni a parlé d'un gain de CHF 170'000.00 dû à la péréquation, mais il s'agit plutôt d'une diminution des charges ?

**M. François Haenni**, municipal, répond qu'on va en bénéficier, car elle permet d'équilibrer un peu plus les communes, mais effectivement c'est une diminution de charges.

Plus personne ne demande la parole.

## **b. Modifications des taxes de la déchetterie**

**M. Christian Genilloud**, municipal : En 2021 il y a eu 1'600 tonnes de déchets pour notre commune, et en 2022, 1'500 tonnes. Ces chiffres restent assez stables. Il faut juste distinguer les déchets ménagers, soit 435 T en 2021 et 425 T en 2022, le reste étant dans les bennes au sein des 3,5 déchetteries, en comptant celle de Mur pour une demi déchetterie car elle ne récupère pas tous les déchets.

Actuellement, on est à CHF 0,40 par kg pour les compacteurs (ordures ménagères), la taxe de déchetterie est de CHF 50.00 par habitant de plus de 18 ans, et de CHF 150.00 pour les logements de vacances ou résidences secondaires.

D'après la surveillance des prix, l'élimination des déchets urbains devrait tendre à s'autofinancer. Actuellement, nous avons un déficit de CHF 50'000.00. On ne devrait pas, toujours d'après la surveillance des prix, financer cette élimination par l'impôt sur les personnes physiques, mais par des taxes. La recommandation est de travailler avec deux taxes, soit une taxe pour les déchetteries, et une taxe pour les déchets ménagers qui ne sont pas valorisés, et doivent être traités ou détruits.

Dans le règlement communal sur le traitement des déchets, à l'article 12, la Municipalité est compétente pour adapter ces taxes pour arriver à cet autofinancement. Il y a aussi des plafonds à ne pas dépasser.

Taxes maximums que la commune peut prétendre :

70 ct. HT par kilo pour la taxe au poids.

CHF 80.00 HT par année par habitant de plus de 18 ans pour la taxe déchetterie.

CHF. 300.—HT par année pour les résidences secondaires.

La Municipalité a fait des calculs, et il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'aux chiffres maximums. Par rapport aux communes alentours, après augmentation des taxes, nous sommes encore dans le bas du tableau. Cette augmentation devrait nous permettre d'atteindre l'équilibre et cet autofinancement. Ils ont décidé d'agir uniquement sur la taxe au poids, en l'augmentant de 0,15ct.

Ces taxes sont TTC comprises. La TVA est rajoutée quand le montant dépasse CHF 100'000.00, ce qui est le cas pour notre commune. Soit un montant TTC est indiqué ou soit c'est un montant hors taxe qui devra de toute façon être complété de la TVA. Il explique le tableau projeté comparant différentes communes.

Actuellement, pour un sac de 90 kg, cela coûte CHF 93.00, et après augmentation de la taxe, cela passera à CHF 110. —soit une augmentation annuelle de CHF. 15.— par personne. Si à la fin de l'année, ils constatent que cette augmentation a incité les gens à trier plus, à ne plus rien jeter dans les forêts et autre, et qu'il y a un bénéfice, ils pourront en faire bénéficier les personnes l'année suivante. Ils vont faire le nécessaire afin qu'ils s'approchent toujours du point d'équilibre financier.

Déchets urbains par habitant :

Statistique canton en 2022 : 421 kg/hab.

Statistique Vully-les-Lacs en 2022 : 444 kg/hab.

Cette statistique montre que Vully-les-Lacs est un petit peu supérieur à la moyenne du canton.

Nous sommes notamment plus productifs en matière de :

Déchets verts

Déchets inertes

Déchets encombrants

Verre

**Le Président** remercie M. Genilloud pour sa présentation, et demande s'il y a des questions de compréhension.

**M. David Schwab** : est-ce qu'on ne pourrait pas distribuer un peu ces taxes sur le camping, les touristes, ainsi pourrions-nous diminuer les charges aux habitants ?

Pour lui ce n'est pas une taxe normale, mais c'est les mêmes qui incitent à augmenter les taxes qui touchent la TVA.

Les déchets sont stables dans la commune, mais il pense que la ristourne n'est pas du tout stable, et qu'on va jouer au yoyo entre les recettes et les charges. Ce serait dommage d'augmenter de 0,10 ct, diminuer l'année d'après de 0.10 ct etc... en sachant qu'on pourrait peut-être mieux distribuer les charges des déchets, ce qui serait peut-être plus simple à gérer.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que toutes les communes doivent recalculer ces taxes chaque année. Ils verront si cette mesure va peut-être inciter un autre comportement de la part des gens, en espérant ne pas se tromper. Les déchets de voirie et du camping ne sont pas financés par cette taxe, ils sont en dehors de tous ces calculs. Ce sont des charges relativement faibles par rapport au reste. Le coût des traitements des déchets augmente.

**M. David Schwab** pense que c'est dommage d'augmenter une taxe alors que les finances vont bien.

**M. Christian Genilloud**, municipal, l'informe que la surveillance des prix les encourage à voir ce point-là autofinancé.

**M. Damian Fioretta** trouve dommage de faire une augmentation uniquement sur la taxe poubelle, qui représente quand même une augmentation de 30% en une année, et il trouve que c'est un peu lourd. Pourquoi n'avoir pas réparti cette augmentation sur les autres postes, pourquoi ne pas augmenter plus la taxe pour les résidences secondaires ? Pourquoi ne pas dire, au lieu des 30% sur les poubelles, on ne rajoute pas CHF 50. —pour tel ou tel poste, ce qu'il trouverait un peu plus équitable.

**M. Christian Genilloud**, municipal dit que oui, ils auraient pu. Mais en comparant d'autres communes, on est nettement plus haut que les autres dans les taxes maisons secondaires avec CHF. 150.--. C'est un choix qu'ils ont fait. Quant à la taxe déchetterie, il comprend bien sa remarque, mais il y a des personnes qui utilisent beaucoup les déchetteries, et d'autres qui n'y vont pas du tout. Il est clair que de toute façon, en augmentant une taxe, on a toujours la possibilité d'agir à plusieurs niveaux. Maintenant, ils ont pris cette disposition, cela fait pour 90 kg de déchets une augmentation de l'ordre de CHF 15.--. Si on n'avait agi sur la taxe déchetterie, en mettant CHF. 10.—de ce côté, et CHF 0.10 sur l'autre, l'augmentation ferait aussi CHF 15. --, mais il y aurait certainement eu une partie de la population qui ne comprendrait pas pourquoi. C'est plus juste d'augmenter la taxe au sac pour tout le monde.

**Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, demande à partir de quand cette taxe entrera en vigueur ?

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'elle sera en vigueur dès le 3 janvier 2024.

**M. Alexandre Bardet** pense que nous serons bénéficiaires, et qu'on va bien couvrir le poste avec cette augmentation.

**M. Christian Genilloud**, municipal informe que la Commune offre 250kg pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, et c'est également le cas pour des personnes qui ont des déchets supplémentaires pour cause médicale. Il y a environ 160 personnes qui en ont bénéficié à ce jour.



**M. Julien Schwab**, président laisse la parole à M. Genilloud pour commencer le tour de table de la Municipalité.

**M. Christian Genilloud, municipal** nous informe que :

A côté du collège, les containers sont en fonction. Ils sont arrivés dans les délais pour leur mise en place. Toutes les demandes ont été satisfaites. L'UAPE mesure plus de 300 mètres carrés. Ils ont travaillé avec les collaboratrices de l'ARPEJE qui sont dans ces structures et ils ont tenté d'exaucer leurs vœux du mieux qu'ils pouvaient, afin que les enfants soient bien accueillis.

Synergie avec les anciens Castors : l'idée était de prendre le matériel des Castors pour le mettre dans ces containers, matériel qui sera repris plus tard pour être mis dans la future structure. La cuisine semi-pro a été installée, et il a également été prévu de tout reprendre dans la future structure qui se trouvera dans la halle polyvalente, une fois celle-ci transformée.

Extension du collège : les travaux avancent selon le calendrier établi. La remise du bâtiment est prévue début juin 2024. Ils sont dans les temps. Pour le moment, il n'y a pas de dépassement au niveau des coûts. Lors du dernier comité de construction, est venue l'idée qu'à un certain moment, le bâtiment sera fermé, les étais enlevés, et qu'il pourrait y avoir une visite pour les personnes intéressées à découvrir ce chantier.

Halle de gym et UAPE : la mise à l'enquête est partie. Quelqu'un avait fait la remarque que le crédit d'étude était quand même cher, mais en fait on ne se rend pas vraiment compte de tout ce qu'il y a à faire dans le crédit d'étude. C'est non seulement les plans du projet et la mise à l'enquête, mais également les calculs des coûts de construction par les architectes et les ingénieurs spécialistes : civil, sanitaire, chauffage et ventilation, électrique, etc... Tous les mandats ont été attribués selon les règles des marchés publics (Seuil CHF 250'000. —HT). Toute la partie hors terre sera en bois. Le 4 octobre, ils vont présenter les plans de l'UAPE à l'office de l'accueil de jour des enfants. Ce service devrait valider ces plans. Les contraintes sont très exigeantes et incontournables.

Ils espèrent arriver à présenter une demande de crédit de construction en décembre 2023. Si le crédit est accepté, les plans d'exécution et les appels d'offres pour les entreprises pourront démarrer.

Il y avait eu une question portant sur la protection civile, à savoir pourquoi il n'est pas prévu d'abri PC sous la halle de gym. Si on mettait des abris PC sous toute la salle, il faudrait pouvoir alourdir toute la structure afin qu'elle ne monte pas en cas de montée des eaux. Sous les vestiaires et le local matériel, on arriverait à en construire, mais les coûts seraient beaucoup plus élevés que pour un autre abri. Il faut également penser qu'à cet endroit on serait à 3 mètres en-dessous du niveau du lac, si on voulait construire un abri sous les vestiaires et le local matériel. Par contre, pour l'avenir, si une zone d'utilité publique pouvait voir le jour de

l'autre côté de la route, on pourrait penser à y faire un grand abri PC, avec coût moindre que si on en faisait un à l'endroit de la halle de gym.

**M. Alain Bally**, municipal nous parle de :

Cyber sécurité : la création d'une salle de serveur sécurisée a été créée, avec accès restreint. Le serveur a dû être changé, car l'autre était trop vieux et n'était plus compatible avec la cyber sécurité. Dans le courant d'octobre, une rencontre est prévue avec Infonext afin de passer en revue toutes les actions qui ont été recommandées par l'audit qu'ils avaient reçu en 2022. Tout sera contrôlé afin de passer en cyber sécurité au mois de novembre prochain.

Réservoir du Charmontel : il sera mis en service fin octobre début novembre. Des tous ménages seront distribués la semaine prochaine. Cette mise en service du réservoir n'est pas la fin du projet, car tous les captages de sources devront être inspectés, afin de voir s'il y a des travaux à faire. Le projet sera terminé en 2024.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, nous parle de :

Réfection de la route d'Avenches : le projet n'a pas été développé pour ce soir, mais elle pense revenir avec une proposition, en tenant compte des remarques faites par les commissions, soit en décembre prochain ou mars 2024.

**M. Michel Verdon**, syndic, nous parle de :

PACom : La Municipalité a reçu un courrier en date du 30 août écoulé, de la DGTL, qui revenait sur leur courrier dans lequel ils accusaient réception de notre projet et nous informait qu'ils le rendraient pour le 1<sup>er</sup> septembre, soit le délai de trois mois habituel. Dans ce courrier du mois d'août, ils s'excusaient car ils avaient pris du retard et que le délai du 1<sup>er</sup> septembre sera dépassé. La Municipalité a réagi à ce courrier dans lequel ils leur ont demandé de vraiment finaliser cette analyse au plus tard jusqu'au 30 septembre 2023. A ce jour, ils n'ont toujours pas eu de retour là-dessus. M. Verdon va les relancer cette semaine.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, nous parle de :

Chemins AF : les chemins rénovés sont terminés. Le crédit accepté en février 2021 par le Conseil communal, pour un montant de CHF. 1'642'000. -- n'a pas été dépassé. Les travaux ont été réceptionnés il y a 2 semaines environ. La qualité des travaux est très satisfaisante. Les dernières factures ne sont pas encore rentrées, mais le budget sera tenu.

**M. Alexandre Bardet** demande si c'était bien les chemins qui sont autour de Constantine.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, répond qu'il s'agissait de chemins situés un peu partout sur le territoire communal, et qu'effectivement il y en avait aussi sur Constantine. Ces derniers avaient pris un peu de retard à cause des travaux du réservoir de Charmontel.

**M. Raphaël Vincent** demande s'ils sont bien terminés, car il avait été dit qu'ils viendraient raccorder les chemins partant depuis « Sous le tertre », mais cela n'a pas été fait. Il relève aussi que la qualité des travaux a vraiment été très bien faite.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, lui demande de passer vers elle après la séance afin qu'il puisse lui expliquer où se situe ce raccordement à faire.

**Le Président** remercie la Municipalité pour leurs communications. Il passe maintenant au point suivant de l'ordre du jour.

## **6. Adoption de l'arrêté d'imposition 2024, préavis municipal N°2023/07**

**Le Président** rappelle que le préavis municipal N° 2023/07, ainsi que le rapport de la Commission des Finances ont été transmis dans les délais statutaires. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances.

**M. Damian Fioretta** lit la conclusion du rapport de la Commission des Finances, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des Finances à l'unanimité propose :*

- *D'amender le préavis 2023/07 en modifiant sa durée d'application pour les années 2024 et 2025*
- *De maintenir identique le taux d'imposition à 67% pour les années fiscales 2024 et 2025*
- *D'exonérer les chiens d'assistance de l'impôt sur les chiens*
- *De reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2023 pour les années 2024 et 2025. »*

**Le Président** demande si la Municipalité veut se prononcer sur l'amendement proposé par la Commission des Finances.

**M. François Haenni**, municipal, informe les Conseillers/ères que la Municipalité soutient cet amendement. Il fait juste une petite précision au sujet du rapport de la Commission des Finances : en fin de page une, il est dit « *que les investissements déjà réalisés (Réservoir de Charmontel 9,3 mio, Réfection du pont sur la Broye 2,6 mio...)* ». Bien que réalisés, ceux-ci ne sont pas encore totalement payés, notamment concernant Charmontel, dont 3.5 mio sont déjà payés et pour le pont de la Broye, ils sont à 1.8 mio de payés.

**Le Président** ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Il est passé au vote, et M. Schwab propose de commencer en premier l'amendement proposé par la Commission des Finances, et ensuite l'adoption de l'arrêté d'imposition 2024.

**Le Président** demande aux Conseillers/ères qui sont d'accord d'amender le préavis N° 2023/07 en modifiant sa durée d'application pour les années 2024 et 2025 sont priés de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, abstention : 1. **L'amendement est accepté à la majorité.**

**Le Président** demande maintenant aux Conseillers/ères qui acceptent l'arrêté d'imposition amendé pour 2024 et 2025, de le faire par un levé de main. Pas avis contraire, pas abstention. **L'arrêté d'imposition amendé est accepté à l'unanimité.**

## **7. Adoption du règlement du port des Garinettes, préavis municipal N° 2023/08**

**Le Président** rappelle que le préavis municipal N° 2023/08, ainsi que le rapport de la Commission ad hoc chargée de ce dossier ont été transmis dans les délais statutaires. La Municipalité ne désirant pas prendre la parole pour le moment, il demande au rapporteur de la Commission de lire leur rapport.

**M. Emile Spahr** donne lecture partielle de leur rapport, qui stipule :

*« Voici les principales constatations en ce qui concerne le nouveau règlement du port proposé :*

- **Élévation des prix plafonds maximaux du port.** *La liste des prix plafonds maximaux du port a été ajoutée, avec l'accord du surveillant des prix. Le niveau des prix plafonds sont de manière générale revus à la hausse, afin de permettre à la municipalité une meilleure adaptabilité dans le futur.*
- **Niveau actuel des prix.** *Plus généralement, le niveau actuel des prix est relativement élevé. Cela s'explique, pour la Municipalité, par le fait que la détention d'un bateau et d'une place de port est un bien de luxe. Cela permet également d'obtenir des rentrées financières intéressantes pour la commune.*
- **Contenu du règlement.** *La modification des articles a été, de l'avis de la commission, proportionnée et pertinente.*
- **Procédure de révision du règlement.** *La municipalité a respecté la procédure de validation des règlements communaux en obtenant l'aval de la commune, du canton et de la Confédération. Elle a également obtenu celui du Surveillant des prix en ce qui concerne les prix plafonds des prestations du port.*

### **Conclusion :**

*Compte tenu de ce qui précède, la commission recommande aux membres du conseil communal d'adopter le règlement du port des Garinettes et son annexe sur les prix plafonds ».*

**Le Président** remercie M. Spahr et ouvre la discussion.

**M. François Haenni**, municipal, apporte quelques précisions. Il est mentionné élévation du prix maximum du port, mais la liste des prix maximum du port a été ajustée avec l'accord du surveillant des prix. Il a validé les tarifs actuellement en vigueur et il a mentionné qu'il n'était pas nécessaire qu'il formule une recommandation formelle. Par contre, s'agissant des prix plafonds qu'il a également analysé, il ne peut pas se positionner sur des prix futurs. Une

augmentation future des prix doit être soumise au surveillant des prix, même si elle est dans la fourchette des prix plafonds. Les échanges avec le surveillant des prix, pour arriver au projet présenté ce soir, a duré sept mois. Mais il était important de présenter un règlement avec des tarifs pour éviter un vice de forme.

**M. René Fluri** dit qu'on parle de tarifs, mais est-ce que cela comprend la benzine ou l'essence qui est vendu au port. Est-ce qu'il y a aussi un plafond fixé par M. Prix ?

**M. François Haenni**, municipal, répond que non, pour le prix du carburant, et fort heureusement, il est inutile de demander l'avis du surveillant des prix. Les tarifs évoluent au fur et à mesure de l'achat du carburant. Par contre, il est vrai que le surveillant des prix, il y a quelques années, avait analysé ces prix avec la Municipalité, et il y a effectivement une certaine marge à suivre, marge qu'ils maintiennent. Le prix du carburant n'est pas dans l'annexe du règlement du port.

Plus personne ne demande la parole, **le Président** passe au vote : les Conseillers/ères qui acceptent le règlement du port le font par un levé de main. Pas d'avis contraire, ni abstention, **le règlement du port des Garinettes, préavis municipal 2023/08 est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Réponse à la motion « Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions » du 7 mars 2023.**

**Le Président** fait un rappel des faits. Une motion avait été déposée le 7 mars écoulé, directement prise en compte par le Conseil communal. La Municipalité a donné sa réponse lors de la séance du Conseil du 30 mai 2023, avec la remise d'un rapport et d'un extrait du rapport explicatif en vue de la révision du plan d'affectation communal. Une Commission ad hoc a été nommée pour prendre position sur la réponse de la Municipalité. Tous ces documents étaient à disposition dans le serveur de la commune. Ce soir, il faut voter sur la recevabilité de la réponse apportée par la Municipalité.

La Municipalité ne souhaite pas prendre parole pour le moment.

**M. Antoine Savary** donne lecture du rapport de la Commission, remercie la Municipalité pour leur réponse, qui est très clair et qui stipule notamment :

*« Les documents remis renseignent en grandes parties les interrogations posées. Ces éléments permettront à chacun de se faire une idée plus précise de la méthode adoptée pour la réalisation de ce nouveau plan d'aménagement et ainsi de mieux appréhender cet objet complexe.*

*L'extrait du rapport explicatif de 45 pages, fournit le 15 juin 2023, qui est à disposition dans le serveur gros fichiers en annexe de ce rapport, a servi de base à l'appréciation de la commission. En conclusion, la commission propose à l'unanimité, d'accepter la réponse de la Municipalité à cette motion. »*

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

**Le Président** passe au vote. Les Conseillers/ères qui acceptent la réponse de la Municipalité à la motion du 7 mars 2023, sont priés de le faire par un levé de main. Pas d'avis contraire ni d'abstention, **la réponse à la motion du 7 mars 2023 sur le plan général d'affectation et la police des constructions est acceptée à l'unanimité.**

## **9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales.**

Aucune demande n'a été faite avant le Conseil, et **le Président** demande si quelqu'un veut prendre la parole.

**M. Christophe Tombez** intervient pour l'ARPEJE. Le mercredi 13 septembre, dans le cadre de l'ARPEJE, les 4 membres de la commission consultative pour l'enquête de satisfaction, soit un membre pour chaque commune, ont été convoqués par M. Roth. Il se trouve que 3 membres sur 4 de ces représentants sont des membres de la CoGest et que la représentante d'Avenches est membre de la CoFin. Ils ont été convoqué afin de donner leur avis sur une ébauche du questionnaire qui avait été demandé par postulat en juin 2022. L'entreprise mandatée pour faire ce formulaire se base sur une solide expérience en matière d'accueil de jour, et le formulaire s'annonce très bien fait. Où ils ont été surpris, c'est quand ils ont demandé un exemplaire du questionnaire avant la séance, notamment pour le travail à domicile de la représentante de la Commune de Faoug qui ne pouvait être présente lors de la séance, et qui pensait le lire chez elle et faire parvenir ses remarques ; cette demande leur a été refusée, sous prétexte que le risque de fuites sur internet était trop grand.

Lors de la séance du 13 septembre, ce formulaire a été imprimé, et ils ont eu 30 minutes pour le lire et rendre leurs réflexions.

M. Tombez s'adresse directement à la Municipalité : M. le Municipal membre du CoDir (de l'ARPEJE), j'espère que vous ne considérerez pas les membres de la CoGest et de la CoFin comme des personnes en qui on ne peut pas avoir confiance. N'oubliez pas qu'ils sont assermentés, représentants de nos communes, et qu'ils fonctionnent surtout pour le bien de l'ARPEJE et de nos enfants.

**Le Président** remercie M. Tombez pour son intervention, et demande si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

## **10. Interpellations – motions – postulats**

Aucun dépôt n'a été enregistré pour cette séance.

## **11. Divers et propositions individuelles.**

**Mme Céline Duran** demande la parole et s'adresse entre autres aux délégués de l'ARPEJE.

En décembre 2022, ils ont appris qu'un centre de loisirs allait être créé à Avenches par l'ARPEJE, et que la manière dont il serait financé avait soulevé certaines discussions lors de la validation du budget 2023 de l'ARPEJE. Parallèlement, une info avait été donnée aux élèves, mais aussi aux jeunes de la région comme quoi un centre allait s'ouvrir, entièrement dédié aux jeunes de 12 à 25 ans. Ces éléments ayant ouvert le débat lors de notre conseil de décembre passé, notre municipal délégué à l'ARPEJE nous a fait une présentation du centre projeté lors du conseil de mars 2023. Nous avons alors appris qu'il s'agissait d'un centre dédié aux jeunes de 12 à 16 ans, et que la communication avait été mal distribuée, qu'il serait possible d'accueillir certains jeunes un peu plus âgés, mais que cette activité ne s'adressait en principe qu'aux jeunes de 12 à 16 ans.

Dans un article du journal de la Broye de la semaine passée, l'ouverture prochaine de ce centre à Avenches est annoncée, en signalant qu'il permettra d'accueillir les jeunes jusqu'à 25 ans, ainsi que l'organisation de cours ou d'ateliers pour d'autres générations. Ces activités ne font pas partie du mandat de l'ARPEJE, qui, selon ses statuts, exerce des compétences et assume des tâches en lien avec : a. l'enseignement obligatoire pour les degrés 1 à 11 des enfants et b de répondre aux exigences de la loi sur l'accueil de jour pour les enfants, de la création de réseau et la mise à disposition d'aliments.

Elle salue l'ouverture d'un tel centre qui offre des activités aux jeunes à la sortie de l'école, du fait que bon nombre de parents travaillent un peu plus tard que 15h.32, et bien entendu que d'offrir des activités à plusieurs générations est bien pour tous. Toutefois, l'encadrement des enfants après la scolarité obligatoire ne faisant pas partie du mandat de l'ARPEJE, elle demande des précisions sur le type d'activités qui seront fournies par ce centre, le public visé, ainsi que la manière dont seront financées ces diverses activités, qui ne font pas partie des buts de l'ARPEJE selon ses statuts. Elle souhaiterait également obtenir des garanties que les activités inhérentes annoncées soient également proposées à court terme et que leur fréquence soit établie d'avance, afin que les enfants n'habitant pas Avenches puissent en profiter dans un avenir proche.

Elle se permet de rappeler qu'au moment de créer l'ARPEJE, il avait été promis, mais malheureusement de manière informelle, que la création de ce nouveau réseau serait également l'opportunité d'ouvrir un bureau à Salavaux, et aussi du côté de Cudrefin, ceci à raison d'un réseau par semaine, ce qui permettrait d'éviter des déplacements aux parents qui devaient précédemment se rendre à Payerne. Malheureusement ceci n'est resté qu'une promesse.

Elle souhaite que ce centre ne soit pas pour les enfants de notre commune qu'une illusion dont ils ne profiteront jamais, mais que nous aurons toutefois le plaisir de financer à hauteur de 34% selon la clé de répartition actuelle. Par ailleurs, elle constate un certain décalage entre la somme allouée annuellement à ce centre et certaines restrictions budgétaires faites pour les déplacements des élèves lors de leurs sorties annuelles.

En conclusion elle demande aux délégués de l'ARPEJE de faire la lumière sur la manière dont ce centre sera géré, sur les moyens qui lui seront alloués, et aussi d'obtenir de manière formelle

des garanties sur les activités qui seront déployées dans les autres villages, afin que chacun puisse en profiter. Elle souhaite qu'on ne soit pas le dindon de la farce.

Elle est applaudie.

**Le Président** propose qu'elle transmette ceci aux délégués qui représente notre commune auprès de l'ARPEJE, pour toute suite utile.

**M. Simon Jaunin** revient sur la « nouvelle » déchetterie à Villars-le-Grand, soit des pneus qui arrivent tout seuls sur les chemins bétonnés dans les marais, depuis 5 ans. Est-ce que la municipalité a entrepris quelque chose à ce propos, ou est-ce qu'il doit porter plainte à titre privé pour ces dépôts sauvages.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipal : c'est vrai qu'elle observe malheureusement année après année la même chose que M. Jaunin, notamment au niveau de la place dédiée initialement aux chars de betterave. Ils sont en réflexion. Ces pneus sont déposés dans les chars vides des agriculteurs, qui les déposent ensuite sur la place lorsqu'ils viennent rechercher leurs chars. Elle se demande s'il faut maintenir cette place là-bas, car au final, c'est la commune qui prend en charge ces frais d'évacuation.

**M. Christian Genilloud**, municipal, dit qu'effectivement il n'y a malheureusement pas tellement de solution pour résoudre ce problème.

**M. Simon Jaunin** demande si la commune ne pourrait pas porter plainte contre cet individu, apparemment connu et toujours le même. Afin de ne plus avoir ce problème, M. Jaunin a enlevé ses chars depuis 2 ans, mais ça continue quand même, tous les 2-3 mois, il y a un dépôt de 50-60 pneus, et cela dure depuis plusieurs années. Soit la commune fait quelque chose ou lui fait quelque chose du style la pose d'une caméra afin de filmer ce ou ces individus.

**Le Président** demande à qui appartient le terrain où sont déposés ces pneus.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond qu'il est à la Commune. Ce genre de chose est navrante. Il dit que, par exemple pour le collège, quand il y a un problème, ils portent plainte et comme ça, s'il s'agit de vandalisme, ils peuvent se faire dédommager par l'assurance. Peut-être qu'il faut aussi porter plainte.

**M. Claude Besson** intervient auprès de la Municipalité concernant l'office du tourisme. Il sait que du côté Fribourgeois, entre Morat, Kerzers et Mont-Vully il y a une restructuration qui se met en place pour harmoniser la promotion du Vully. Il encourage la Municipalité à prendre contact avec ces différents offices du tourisme, pour que notre office du tourisme de Vully-les-Lacs puisse d'une manière ou d'une autre intégrer cette dynamique mise en place, afin d'éviter que se reproduisent certaines choses qu'on avait évoquées précédemment, il parle notamment de plaquettes qui avaient été imprimées comportant des informations que sur le côté Vully FR. Il avait trouvé cela déplorable, et il n'aimerait pas que ceci se reproduise, car on doit faire une promotion pour le Vully autant FR et VD, car les gens qui y viennent ne pensent pas qu'il y a une frontière au milieu... Surtout que l'office du tourisme de Morat a un dynamisme intéressant, et si on arrive à travailler ensemble, il y aurait une belle synergie. Il espère qu'on puisse trouver des solutions à ce niveau-là.



**M. Michel verdon**, syndic, rappelle que ce vendredi et samedi prochain il y a la fête des vendanges à Cortaillod. Vully-les-Lacs est la commune invitée. Il invite chacun à y participer. Le stand de la commune sera ouvert jusqu'à 3h. 00 du matin, et le lendemain cela reprendra le samedi à 11h.00. Il y aura toujours 3 personnes qui vont travailler sur le stand de la commune. Finalement, des personnes ont été trouvées pour faire ce travail, et ils remercient également deux municipaux qui seront également présents. Les partenaires nourriture seront Ilan et Ismaël Page, pêcheurs, qui seront présents avec leur full truck à côté de la cantine.

**M. Christophe Tombez** demande si la mise en service du réservoir du Charmontel aura des influences au niveau de la pression de l'eau dans les vieux bâtiments. Il pense que ce serait bien d'en informer la population.

Il a encore une autre annonce à faire : la section du Vully PLR a offert un banc et une table la Commune de Vully-les-Lacs, et elle a été installée à l'ancien stand de tir à Vallamand. Le 7 octobre prochain il y aura son inauguration, avec M. Ruch, conseiller national et M. Thierry Schneiter député pour notre district. Il espère pouvoir compter sur une délégation de la Municipalité, et les Conseillers/ères sont également invités/es.

**M. Alain Bally**, municipal, répond à M. Tombez, concernant la mise en service du réservoir du Charmontel, qu'une information a déjà été donnée aux personnes concernées par cette mise en service, information donnée au printemps. Ils partent du principe qu'ils ont eu le temps de vérifier leurs installations et faire le nécessaire. Il y aura à nouveau un tout-ménage qui sera fait la semaine prochaine.

Personne d'autre ne demande la parole. **M. Julien Schwab**, président remercie les Conseillers/ères pour la bonne tenue des débats, ainsi que la Municipalité pour sa transparence et les informations qu'elle nous a fournies. Il remercie également la presse pour sa présence. Il est 21h09. La séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat